

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lisa Guinoiseau

<https://www.cadre21.org/membres/412c94cd34fb11521a2f86c6>

Date d'obtention : 2020-11-27 18:57:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement on fonctionne toujours de la même façon. Lorsqu'un jeune vient nommer une situation de pornographie juvénile pour un ami ou lui-même, il faut prendre le temps de faire l'analyse détaillée de la situation. Il faut rencontrer chacune des personnes et analyser leur implication dans l'histoire. Par la suite on voit s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant auprès de la personne qui possède les photos ou vidéos. Si les jeunes impliqués collaborent, les intervenants peuvent faire eux-mêmes l'analyse et confisquer les appareils électroniques, avant d'aviser les policiers que le protocole sexto a été lancé. Par la suite, les jeunes impliqués sont rencontrés par les policiers socio-communautaire. S'il s'agit bel et bien d'un acte malveillant, ce sont les policiers qui feront l'enquête et le jeune aura des conséquences au niveau judiciaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

En tant qu'intervenant, dès que nous sommes mis au courant d'une situation où un de nos élèves est victime ou bien est en possession de pornographie juvénile, il faut intervenir. Il faut appliquer le protocole sexto et aviser les policiers. Les appareils doivent être confisqués et en aucun cas, l'intervenant ne doit regarder les photos ou vidéos. Si un parent nous rapporte une situation impliquant leur jeune et un adulte il faut référer celui-ci directement aux policiers. Lors de chaque intervention, il faut préserver l'intégrité physique de la victime.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'on rencontre la victime, il faut créer un climat de confiance afin que celle-ci comprenne que de parler de la situation et d'appliquer le protocole sexto l'aidera rapidement. Selon moi c'est une étape très délicate car ce sera très gênant pour le jeune qui a partagé des photos intimes de lui, de s'ouvrir sur ce sujet. Ensuite il faut rester transparent dans notre intervention et lui expliquer toutes les étapes à venir.

Rencontrer calmement le jeune qui a partagé les photos par malveillance pourrait être aussi délicat. Il faut faire attention de ne pas essayer de faire le travail des policiers et les laisser s'occuper de la situation dans ce cas.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

